



L'an Mil huit cent cinquante huit.  
A le huit du Moij de Mai.

Je soussigné M<sup>r</sup>. Léon Joseph Achille Gode  
Notaire Supérieur à la résidence de St. Etienne Arrondissement de  
L'Oréaliers département de Basse-Alpe et le tenancier Juppigney.

Le Composé Sieur Jacques Tirard  
propriétaire agriculteur domicilié et demeurant à Mallefontaine  
lequel étant sain de corps et d'esprit a fait et dicté son  
testament en présence de tenancier Juppigney. Cinq qu'il suit:

Je lègue et donne à Jacques Prosper  
Gaubert cultivateur, mon neveu, fils de Claude Gaubert demeurant  
à Mallefontaine - le huitième de tout le bien meuble et  
immeuble que je laisserai au moment de mon décès; pour  
qu'il en prenne possession et jouissance après le décès de  
François Gaubert son père, mon héritier universel pour le restant

Je donne et lègue à Pierre Tirard mon frère propriétaire  
à Chateau-Arroun la somme de Trois cent francs qui lui  
sera payés un an après le décès de Elisabeth Gaubert mon épouse

Je donne et lègue à Claude Moullet, mon neveu, tailleur  
à habit domicilié et demeurant à Vallée canton de Noyes  
la somme de Trois cent francs qui lui sera payés un an

*[Signature]*

Vid. quittance des  
300 francs ci. contre  
par quittance du  
13 Avril 1849, nore  
de Letz, à St Etienne

après le décès de Elisabeth Gaubert mon épouse - Je  
donne et lègue à la dite Elisabeth Gaubert mon épouse  
domiciliée et demeurant à Mallesburg avec moi la  
jouissance et usufruit de vie durant de tous les biens  
meubles et immeubles que je délaisserai en mourant, pour  
pour elle en jouir à partir du jour de mon décès - Je  
nomme et institue pour mon héritier universel le  
restant de ma succession, François Gaubert son fils  
époux de Claude Gaubert mes belles sœurs demeurant à  
Mallesburg pour par elle recueillir le restant de ma  
succession, à la charge par elle de payer les legs et  
dépenses faites, et pour n'en prendre possession et jouissance  
qu'après le décès de ma dite épouse à qui j'en ai légué  
la jouissance.

Je casse annule et révoque tous les  
testaments que j'aurais pu avoir fait avant le présent  
voulant que ce dernier soit l'unique de ma dernière  
volonté.

C'est le testament que ledit Girard  
au dicté audit Notaire qui l'a écrit de sa propre main  
au fur et mesure qu'il le lui dictait, sur ce que ledit Notaire  
le lui a lu et il a déclaré le bien entendre et y  
persiste en tout en présence de témoins -

Cet acte fait et passé à Mallesburg  
dans la Maison d'habitation dudit Jacques Girard dit  
au quartier de Marquans en présence de Messieurs Joseph

Moyrier prêtre desservant la Commune de Mallesfougasse  
 - Joseph Ameyon propriétaire agriculteur - Jean Michel  
 Michel, instituteur communal et Martin Elancourt propriétaire  
 agriculteurs domiciliés et demeurant tous les quatre au dit  
 Mallesfougasse, tenours remplissant les conditions voulues  
 par la loi requise et signés avec le Maire - ledit Maire  
 testateur requis de signer a déclaré au le jour de ce  
 jour devant nous après lecture faite, le tout en la  
 Contenance préparée de tenours et des testateurs -

(Signé à la Minute) Moyrier - Ameyon  
 Michel - Elancourt Martin et Garde Maire -

Enregistré à St Maurice le trent avril -

1860 fr. 28 v. en fr. pour cinq francs de droit d'expédition

Cont. en préparé et sous Contenance (Signé) Moyrier -

Michel  
 Moyrier

Expedition Collationnée

Moyrier

